

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/02/26-04

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 février 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants,
Vu le code monétaire et financier et notamment ses articles L. 313-23 à L. 313-29-2,
Vu le rapport de présentation soumis aux membres du Conseil d'Administration en séance,*

DÉCIDE :

OBJET : Dossier d'expertise du contrat de partenariat « Luminy 2017 »

Article 1 – Approbation du dossier d'expertise

Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise relatif au Contrat de Partenariat « Luminy 2017 » dans le cadre de l'Opération Plan Campus Luminy.

Article 2 – Envoi du dossier au Ministère

Le conseil d'administration approuve l'envoi du dossier d'expertise au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 3 abstentions.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 février 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

